



Comment communiquer, sensibiliser sur le Sdage ?

Préparation de la consultation du public 2018-2019
sur les questions importantes

Mardi 27 novembre 2018 - Centre des congrès de Vierzon (18)
Mercredi 12 décembre 2018 - Palais des congrès du Mans (72)

Synthèse des ateliers des rencontres de l'eau « Comment communiquer, sensibiliser sur le Sdage ? » 27 nov. et 12 déc. 2018

Contribution à la consultation sur l'avenir de l'eau en Loire-Bretagne

Sommaire

Préambule.....	3
Qualité des eaux	4
Les pistes d'actions soumises à consultation :.....	4
• Pollutions diffuses : encourager la réduction de l'usage et des transferts des pesticides et des fertilisants en vue d'en diminuer l'impact.....	4
◦ Accélérer les changements de pratiques et les évolutions de systèmes des différents acteurs	4
◦ Agir collectivement à différentes échelles	4
◦ Gérer l'espace et les milieux.....	5
• Pollutions ponctuelles des agglomérations et des industries.....	6
◦ Garantir le niveau de traitement des eaux usées dans la durée	6
◦ Lutter plus efficacement contre les pollutions par les eaux pluviales.....	6
◦ Améliorer la lutte contre les pollutions accidentelles et limiter leurs impacts	7
• Micropolluants : de la connaissance à la définition d'actions opérationnelles	7
◦ La connaissance doit être renforcée	7
◦ Le suivi dans les milieux de ces micropolluants peut également être amélioré	7
◦ Les actions engagées doivent permettre de cibler les réductions des émissions	7
• Prévenir la contamination par les micro-organismes pathogènes dans les zones protégées pour la santé humaine	7
Les nouvelles pistes d'actions issues de la consultation.....	7
Les contributions « hors champs » des QI (qui peuvent alimenter les Assises de l'eau).....	8
Quantité.....	9

Les pistes d'actions soumises à consultation	9
• Poursuivre les efforts d'économie d'eau	9
• Revenir à l'équilibre en zone de déficit.....	9
• Une priorité : assurer l'alimentation en eau potable pour le futur.....	9
• Peut-on mobiliser la ressource hivernale, tout en préservant l'alimentation en eau potable et les milieux aquatiques ?	9
Les contributions « hors champs » qui renvoient vers une autre QI.....	10
Les contributions « hors champs » des QI (qui peuvent alimenter les Assises de l'eau).....	11
Milieux aquatiques	12
Les pistes d'actions soumises à consultation	12
• Empêcher toute dégradation et restaurer le fonctionnement des milieux dégradés	12
• Zones humides : des milieux à sauvegarder, à restaurer et à gérer	14
• Mieux prendre en compte la préservation de la biodiversité en protégeant les milieux et les espèces remarquables de notre bassin	14
• Poursuivre l'amélioration de la connaissance, la communication et la prise de conscience du fonctionnement et des services rendus par les milieux aquatiques	14
Les nouvelles pistes d'actions issues de la consultation	15
Les contributions « hors champs » des QI (qui peuvent alimenter les Assises de l'eau).....	15
Gouvernance	17
Les pistes d'actions soumises à consultation	17
• Sage : comment mieux articuler la planification et l'action ?.....	17
• Des maîtres d'ouvrage pour conduire des programmes d'action territoriaux	17
• Améliorer la cohérence avec les politiques sectorielles et l'aménagement du territoire	18
• Une nécessaire articulation avec les directives inondation et stratégie pour le milieu marin	18
• Un partage d'une connaissance toujours améliorée et rendue accessible	18
• Pour une implication large des habitants, l'information, la sensibilisation restent des enjeux d'actualité	19
• Hiérarchiser nos priorités d'action pour optimiser les moyens humains et financiers mobilisés	19
Les nouvelles pistes d'actions issues de la consultation	20
Les contributions « hors champs » qui renvoient vers une autre QI.....	20
Les contributions « hors champs » des QI (qui peuvent alimenter les Assises de l'eau).....	20
Glossaire.....	22

Préambule

La consultation du public sur les questions importantes se déroule du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019. Une « question importante » est un enjeu majeur de notre bassin Loire-Bretagne. Les questions importantes sont, avec l'état des lieux du bassin, un des deux piliers fondateurs du (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

4 grandes questions importantes sont identifiées :

- Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes, la vie des milieux aquatiques et les différents usages, aujourd'hui, demain et pour les générations futures ?
- Comment partager la ressource disponible et réguler ses usages ? Comment adapter les activités humaines et les territoires aux inondations et aux sécheresses ?
- Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?
- Comment s'organiser ensemble pour gérer ainsi l'eau et les milieux aquatiques dans les territoires, en cohérence avec les autres politiques publiques ? Comment mobiliser nos moyens de façon cohérente, équitable et efficiente ?

Pour chacune de ces questions importantes, le comité de bassin a proposé des pistes d'action. L'objectif de la consultation est d'associer très tôt les partenaires et les acteurs locaux de la gestion de l'eau. Tous les habitants du bassin Loire-Bretagne, qu'ils soient des particuliers, des professionnels ou membres d'une association, peuvent donner leur avis sur le site dédié à la consultation www.prenons-soin-de-leau.fr.

Dans le cadre de cette consultation, l'agence de l'eau a organisé pour le comité de bassin deux rencontres de l'eau. Plus de 200 acteurs ont débattu des défis à relever pour l'eau. Ils ont découverts les outils mis à leur disposition par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour relayer la consultation du public sur l'avenir de l'eau. La synthèse de leurs échanges sera versée comme contribution à la consultation.

Cette contribution, comme l'ensemble des avis des habitants et des acteurs, permettront au comité de bassin de préparer la mise à jour du Sdage pour progresser vers le bon état des eaux.

Pour chaque question importante (QI), la synthèse qui suit est construite sur la typologie suivante :

- Les pistes d'actions soumises à consultation
- Les nouvelles pistes d'actions issues de la consultation
- Les contributions « hors champs » qui renvoient vers une autre question importante
- Les contributions « hors champs » des questions importantes (qui peuvent alimenter les Assises de l'eau)



Les pistes d'actions soumises à consultation :

- **Pollutions diffuses : encourager la réduction de l'usage et des transferts des pesticides et des fertilisants en vue d'en diminuer l'impact**
 - Accélérer les changements de pratiques et les évolutions de systèmes des différents acteurs

Les participants partagent le sentiment que les solutions techniques pour réduire les pollutions sont maintenant connues et maîtrisées. Ils ont massivement exprimé la nécessité de lever rapidement les freins aux changements de pratiques et d'agir vite, d'autant plus sur les territoires à enjeux dont on connaît les leviers de reconquête de la qualité de l'eau. Cette notion conjointe de connaissance existante et d'urgence a concerné le plus souvent les pollutions diffuses d'origine agricole pour lesquelles il faut mener des actions fédérant les agriculteurs et de partage du conseil technique.

Afin d'accélérer les changements, il a très souvent été demandé de stopper les aides à l'agriculture conventionnelle et d'aider massivement l'agriculture biologique à la place.

Une demande forte est ressortie de faire appliquer la réglementation existante en augmentant les contrôles, ainsi que de la renforcer. Le besoin d'application de la réglementation concerne en particulier la directive « nitrates », les ventes de produits phytosanitaires interdits, l'interdiction des pesticides aux particuliers et la traçabilité du conseil en utilisation des produits phytosanitaires. Un renforcement de la réglementation est attendu vis-à-vis des produits phytosanitaires : interdiction de faire des forages dans les champs utilisant des pesticides, voire interdiction dans les zones de captages, quota de pesticides en fonction de la superficie des parcelles.

La profession agricole présente lors des deux journées (en faible nombre) rappelle que de nombreux efforts sont menés, mais que les plantes auront toujours besoin d'une protection phytosanitaire à un certain point. Cette branche professionnelle met l'accent sur le partage d'expérience et les innovations (recherche sur les produits phytosanitaires pour une substitution des molécules plus respectueuses de l'environnement). En termes de formation, il a été demandé de renouveler les certifications phytosanitaires, de mettre à jour les programmes de formation et de contrôler si les utilisateurs sont à jour. Il est perçu que les agriculteurs ne sont pas suffisamment sensibilisés aux risques liés aux pesticides.

Les gestionnaires d'assainissement s'étonnent de la quantité et des types de pesticides qu'ils retrouvent dans les rejets des stations d'épuration (STEP*). Ils ont également expliqué que l'interdiction d'utilisation des pesticides aux particuliers ne résoudra pas tout. Selon eux il y a encore un très fort besoin de sensibilisation de la population à l'évolution de l'espace urbain (plantes spontanées), à la biodiversité et aux risques liés aux pesticides. Ils déplorent que les financements par l'agence de l'eau pour l'éducation et la sensibilisation de la population soient réduits et ils demandent leur maintien.

- Agir collectivement à différentes échelles

L'enjeu eau potable ressort comme étant largement prioritaire (qualité, la bonne connaissance et la diffusion de cette qualité ainsi que la gestion des zones de captages). La qualité des milieux aquatiques a relativement peu été évoquée (3 ateliers sur 10). Parmi ces derniers, une priorité de préservation des zones tampons a été mise en avant.

Les aires d'alimentation des captages d'eau potable (AAC) cristallisent les attentions et notamment les captages prioritaires. C'est sur ces territoires qu'un contrôle de la réglementation, voire son renforcement est demandé, en particulier dans les périmètres de protection de captage (PPC*) :

- Prendre en compte les pollutions diffuses en plus des pollutions ponctuelles,
- Modifier les pratiques également dans les règlements.

Les débats expriment un besoin de sanctuarisation des AAC* :

- Rendre obligatoires certaines actions (application du dispositif ZSCE*),
- Interdire les retournements de prairies, l'épandage des boues d'épuration, les pesticides, etc.

Le programme Ecophyto est perçu comme n'ayant pas d'impact concret. Par contre, les solutions techniques élaborées pour les agriculteurs dans ce cadre sont reconnues. Il y a une nécessité et urgence de partager largement cette expérience pour que les pratiques changent sur de nombreux territoires.

D'une manière générale, les solutions collectées sont les suivantes :

- Former massivement les chambres d'agriculture aux techniques alternatives,
- Valoriser les actions positives et partager les expériences entre agriculteurs,
- Organiser des colloques pour les agriculteurs en mettant en avant les démarches territoriales positives.

Les participants aux ateliers trouvent nécessaire d'organiser les filières respectueuses de l'environnement pour soutenir les changements de pratiques et garantir un revenu stable et décent aux agriculteurs.

Ils soulignent le manque d'investissement de la profession agricole dans les comités de pilotage, les CLE*, etc. Certains souhaitent ainsi y imposer la présence d'organisations agricoles, voire y imposer/favoriser une représentation plus diverse que celle des chambres d'agriculture (GAB*, CIVAM*, etc.).

Quelques points particuliers d'amélioration de la connaissance ont été demandés. Afin de mieux protéger les zones à enjeux AEP*, une meilleure connaissance de tous les puits et forages particuliers serait attendue (pour un rappel de la réglementation). Un gestionnaire de STEP* demande de la recherche dans le domaine de l'eutrophisation et du développement des cyanobactéries, étant donné que ce problème risque d'être de plus en plus présent à l'avenir.

- Gérer l'espace et les milieux

La conscience des enjeux d'aménagement de l'espace en faveur de la réduction des transferts est forte, que ce soit en milieu urbain ou rural. Les participants ont également conscience que c'est un enjeu transversal aux pollutions diffuses agricoles, aux milieux aquatiques, au stockage de l'eau et à la biodiversité (bocage). Lorsque ce thème est abordé, tous les dispositifs de limitations des transferts sont cités : haies, zones tampons, enherbement, talus, etc. Il faut travailler à l'échelle du territoire, avec un maître d'ouvrage unique, et en prenant tous les enjeux en compte. La préservation des têtes de bassins versants a été citée à plusieurs reprises comme priorité.

C'est tout d'abord la préservation de l'existant et son entretien qui est mis en avant, que ce soit pour des haies, des zones humides ou la ripisylve. Les agriculteurs pourraient être plus sensibilisés aux bonnes pratiques de gestion (éviter l'épareuse). Le classement de certaines haies afin de les sanctuariser a été proposé comme outil de préservation.

Il semble ensuite nécessaire de restaurer et de densifier les aménagements existants : restaurer les zones humides, rendre obligatoire la plantation de haies, imposer partout une bande enherbée de part et d'autre du cours d'eau, etc.

La réflexion de l'implantation des dispositifs tampons doit être territorialisée (à la fois à l'exploitation agricole comme unité de réflexion pour retenir les transferts et au bassin versant pour les haies et la ripisylve, voire sur un territoire plus large). Plusieurs intervenants n'avaient pas connaissance du programme Breizh Bocage.

L'aménagement du territoire concerne également le milieu urbain et les espaces péri-urbains. Le retour de la nature en ville est une préoccupation, ainsi que le rôle que peuvent avoir les collectivités dans l'aménagement de l'espace rural. Les objectifs principaux cités sont de favoriser l'infiltration de l'eau dans les villes et d'y développer des infrastructures vertes en complément des STEP*.

Les zones humides situées en zones urbaines pourraient également être classées.

Certains citoyens s'interrogent sur le rôle que pourraient avoir les documents d'urbanisme sur la préservation et l'implantation d'aménagements tampon en milieu semi-urbain voire rural.

Plus généralement, des synergies peuvent être trouvées, comme par exemple le développement d'une filière bois énergie pour alimenter une chaudière communale. Les solutions globales qui peuvent répondre aux difficultés des agriculteurs sont bien perçues et mises en avant.

Globalement il a été beaucoup demandé de faire une stratégie prenant en compte l'ensemble des enjeux d'un territoire (agricoles, non-agricoles, aménagement du territoire), de penser les actions de manière plus globale et d'estimer leurs impacts environnementaux (eau mais aussi déchets, air, énergie, santé, etc.).

Les impacts des plans d'eau sont également évoqués. Ils sont perçus par certains comme des zones tampon permettant de collecter les eaux de ruissellement et de jouer un rôle épurateur. Pour d'autres, il est nécessaire de proposer des aides techniques et financières pour réduire leur nombre, notamment sur les têtes de bassins versants (impact sur la qualité et la température des cours d'eau).

- **Pollutions ponctuelles des agglomérations et des industries**

- Garantir le niveau de traitement des eaux usées dans la durée

L'assainissement en général est un enjeu sensible et une préoccupation importante pour une grande majorité des participants à ces ateliers. Les rejets sont en effet encore perçus comme de très mauvaise qualité avec le sentiment que de nombreuses substances ne sont pas prises en compte, en particulier les micro-polluants (médicaments, pesticides, etc.). Il existe également une crainte que lorsque ces substances seront considérées, elles ne seront pas traitées ou que leurs coûts de traitement seront très importants.

La première idée largement ressortie des ateliers est l'application et le contrôle de la réglementation existante, voire son renforcement. Une partie des participants estime en effet que sans l'application de la réglementation et sans une augmentation des contraintes réglementaires (et des financements associés) les problèmes liés à l'assainissement seront toujours présents. Les industries sont les plus ciblées dans les discussions. Il y a le sentiment qu'elles ne sont pas contrôlées ou pas suffisamment (voire qu'elles disposent de passe-droits). L'idée de renforcer la réglementation en leur imposant des sanctions plus importantes (sanctions supérieures au coût de la dépollution et du traitement des polluants) a été évoquée.

Dans une moindre mesure, le contrôle des installations d'assainissement non collectif apparaissait important pour une partie des participants. De même le renforcement de la réglementation sur le caractère obligatoire du traitement des eaux pluviales, ou sur son exigence plus stricte en zone de chantier, a également été suggéré. Enfin, le contrôle des rejets de micropolluants en sortie de zone d'activités et l'augmentation des contraintes sur la composition des boues d'épuration ont été mentionnés.

Certains citoyens ont tempéré le besoin de renforcer la réglementation pour les établissements industriels et de santé en évoquant la nécessité de prendre en compte les contraintes techniques et financières pour réduire à la source les polluants et de les aider à faire leur propre assainissement adapté à leurs rejets.

De façon générale, les participants pensent qu'il est important d'adapter le système d'assainissement au type d'habitat et de milieu, et notamment de mettre en place de l'assainissement semi-collectif dans les zones rurales (hameaux) ainsi que de favoriser l'assainissement non collectif dans les zones d'habitat diffus. L'implantation de réseaux collectifs ne doit pas se faire à tout prix. Le besoin d'améliorer les réseaux est également important à leurs yeux.

Il a également été suggéré d'approfondir la piste de récupération des eaux usées traitées pour l'irrigation. Et enfin, l'éducation de la population aux différentes problématiques de l'assainissement devrait être considérée. Un participant a émis l'idée d'organiser des ateliers pour apprendre à faire ses propres produits cosmétiques et produits ménagers.

- Lutter plus efficacement contre les pollutions par les eaux pluviales

Les dysfonctionnements du traitement des eaux usées lors d'événements pluvieux étaient largement cités. Ainsi, l'amélioration de la gestion des eaux pluviales est-elle souvent revenue dans les discussions, que ce soit en termes d'efficacité, de collecte des eaux pluviales, que de gestion du pluvial sur l'espace urbain (désimperméabilisation, stockage, réalisation de zones d'infiltration).

Il a également été suggéré l'idée d'organiser la gestion intégrée des eaux pluviales dès la conception des zones d'activités ou industrielles.

Par ailleurs, certains citoyens estiment que le suivi des travaux réalisés (en particulier les déversoirs d'orages) devrait figurer dans les schémas directeurs d'assainissement ainsi que les conditions de raccords aux réseaux afin de limiter l'urbanisation tant que les travaux sur les stations ne sont pas faits.

Il existe également une crainte que certains EPCI n'aient pas la compétence pour l'assainissement des eaux pluviales, d'où le besoin de renforcement de la réglementation (cf.§ : « Garantir le niveau de traitement des eaux usées dans la durée »)

Enfin, lors de ces ateliers, certains participants ont évoqué le besoin de sensibiliser la population à la gestion des eaux pluviales.

- Améliorer la lutte contre les pollutions accidentelles et limiter leurs impacts

Cet aspect n'a pas été évoqué lors des deux journées par les participants.

- **Micropolluants : de la connaissance à la définition d'actions opérationnelles**

Dans l'ensemble, les participants souhaitent plus de sécurité en réaffirmant le principe de précaution vis-à-vis des différentes molécules. L'utilisation de molécules dont on ne connaît pas les effets ne devrait pas être autorisée. Les principales substances évoquées dans les discussions étaient généralement les médicaments, les pesticides et dans une moindre mesure, les cosmétiques.

- La connaissance doit être renforcée

Les participants ont bien conscience de la complexité du sujet et du peu de connaissances à disposition, d'où le principe de précaution. Ils réaffirment donc bien la nécessité d'améliorer cette connaissance en particulier sur l'effet cocktail et sur les nanoparticules.

Pour certains participants, il est également nécessaire d'innover dans le traitement des micropolluants dans les effluents, sans remettre en cause le principe de réduction à la source.

L'amélioration de la connaissance des rejets en micropolluants des stations est aussi citée.

- Le suivi dans les milieux de ces micropolluants peut également être amélioré

Globalement, l'amélioration du suivi de la qualité des eaux faisait consensus, en particulier la connaissance des concentrations en médicaments (antibiotiques, hormones).

Il a été suggéré de réaliser en plus des analyses classiques pour l'AEP, des analyses sur les micropolluants spécifiques issus des industries locales susceptibles d'affecter les eaux captées ou du contexte (chlorure de vinyle).

- Les actions engagées doivent permettre de cibler les réductions des émissions

Certains participants ont rappelé l'intérêt et la nécessité de sensibiliser les industriels aux micropolluants et aux risques qu'ils génèrent.

- **Prévenir la contamination par les micro-organismes pathogènes dans les zones protégées pour la santé humaine**

Cet aspect n'a pas été évoqué lors des deux journées par les participants.

Les nouvelles pistes d'actions issues de la consultation

Il n'y a pas de véritables nouvelles pistes d'actions, mais des renforcements des pistes existantes, comme le « zéro phyto » absolu, la sanctuarisation des aires d'alimentation de captages, etc.

La rémunération suffisante des agriculteurs est souvent citée, et « pourquoi pas le paiement aux agriculteurs d'une prime pour service rendu pour l'environnement ».

En ce qui concerne les transferts, les pistes sont les suivantes :

- Organiser l'implantation de haies à l'échelle d'un territoire et non d'une exploitation agricole ;
- Promouvoir et récompenser les territoires exemplaires ;

- Recenser les haies et des zones d'infiltration dans les PLUi* et prévoir l'implantation de nouvelles zones tampon et d'infiltration. Le Sdage peut-il avoir un rôle en étant prescriptif pour les documents d'urbanisme ? Quelles recommandations peut-il faire ?

Les problématiques des nanoparticules et des micro/macro plastiques doivent être ajoutées dans le Sdage et dans les suivis de la qualité des eaux.

Il serait de bon sens d'adapter la qualité de l'eau à l'usage qu'on en fait (ex : l'eau utilisée dans les chasses d'eau n'a pas besoin d'être potable).

La nécessité d'avoir une stratégie et des financements sur le long terme a été rappelée.

Les contributions « hors champs » des QI (qui peuvent alimenter les Assises de l'eau)

Il y a une forte défiance vis-à-vis de la qualité des eaux potables et des milieux aquatiques. Les participants ont le sentiment que les données ne sont pas accessibles au grand public, voire qu'il y a de la rétention d'information. L'indépendance des laboratoires d'analyse des eaux a été mise en cause.

Il ressort des rencontres de l'eau un fort besoin de transparence et de communication autour de la qualité des eaux (notamment eaux brutes, eaux distribuées, mélanges d'eau, etc.). Il est demandé que ces données soient systématiquement envoyées aux consommateurs. Il est également demandé de rappeler où trouver les données de qualité de l'AEP* et des MIA* (diffuser les moyens d'accès à la donnée) et de disposer d'un outil simple et accessible de présentation des données pour le grand public.

Les gestionnaires sont également intéressés par la facilitation à l'accès à la donnée. En effet, une multitude d'acteurs collecte, traite et produit un grand nombre de données. Il faut donc faciliter l'accès de ces informations à tous les acteurs, ainsi qu'échanger les données entre les opérateurs et les services de l'État.

En ce qui concerne les réseaux de suivi, il semble important aux intervenants de conserver les réseaux de suivi, et de les faire évoluer : densifier le réseau de suivi, adapter ces réseaux aux différents milieux (plans d'eau, marais), mieux placer les points de suivi.

Le manque de cohérence entre la PAC* et la DCE* est souvent souligné. Les participants attendent tous plus de cohérence globale entre toutes les politiques publiques (urbanisme, agricole, santé et eau). Cela rejoint le besoin de prendre rapidement en compte tous les enjeux globaux sur un territoire (agriculture, eau, énergie, urbanisme).

Il est également attendu un verdissement de la PAC. Certains souhaiteraient même que les agences de l'eau aient un rôle de lobbying dans le cadre de sa réforme.

Les participants aux rencontres de l'eau ont conscience que les actions liées à la réduction des pollutions diffuses et de leurs transferts sont les mêmes que celles en faveur de la biodiversité, et bien souvent également des milieux aquatiques (qualité des têtes de bassin versant, colmatage).

Au sujet des micropolluants, une demande de participation des agences de l'eau aux comités de travail pour les autorisations de mise sur le marché des substances a été formulée (médicaments, pesticides, etc.). Une première action simple serait de vendre les médicaments à l'unité.

Les débats ont également concerné les seuils. Pourquoi se limiter à la réglementation : par exemple, commencer les actions avant que la teneur en nitrates de 50 mg/l ne soit dépassée et essayer de descendre à 25 mg/l par la suite.



Les pistes d'actions soumises à consultation

- **Poursuivre les efforts d'économie d'eau**

Poursuivre les **efforts d'économie d'eau** : **adapter les cultures** et les pratiques agricoles aux disponibilités de la ressource et aux sols, **adapter les plantations** et massifs floraux communaux aux changements climatiques, poursuivre la **lutte contre les fuites** des réseaux d'eau potable et prévenir les fuites (limiter l'étalement urbain et la desserte des habitats trop isolés) ; **réutiliser les eaux usées épurées**, ou récupérer les eaux pluviales pour l'arrosage.

Favoriser l'infiltration de l'eau, via des aménagements adaptés (haies), une bonne gestion des sols et en luttant contre l'artificialisation des sols.

Une autre remarque, reprise moins souvent dans les échanges, est formulée :

- Valoriser en priorité les stockages d'eau existants (plans d'eau) avant de construire de nouvelles réserves.

- **Revenir à l'équilibre en zone de déficit**

Développer la gestion collective des prélèvements d'eau. Favoriser et simplifier la mise en place d'OUGC*. Développer préventivement des projets de territoires avant que la situation du territoire ne soit dégradée par l'impact du changement climatique. Développer les études de volumes prélevables, en identifiant notamment les volumes mobilisés pour l'abreuvement.

Harmoniser les arrêtés cadre sécheresse sur l'ensemble d'un bassin versant. Accélérer la mise en place des restrictions. Renforcer les restrictions et les contrôles (police de l'eau).

- **Une priorité : assurer l'alimentation en eau potable pour le futur**

Réaffirmer la priorité de l'**eau potable** sur les autres usages. Réserver les NAEP* à l'eau potable. Lutter contre les fuites d'eau et améliorer la gestion patrimoniale des réseaux. Développer la réutilisation de l'eau pluviale et des eaux usées brutes ou épurées, notamment par les industriels. Avoir un prix de l'eau suffisant tout en restant économiquement acceptable; distinguer au sein de l'AEP* les usages non prioritaires (arrosage pelouse, remplissage piscine...) ; développer des dispositifs tarifaires adaptés à l'objectif (tarification sociale et tarifs progressifs).

Une autre remarque, reprise moins souvent dans les échanges, est formulée :

- Prévoir la possibilité de donner priorité à l'AEP* sur les réserves de substitution, en cas de pénurie d'eau.

- **Peut-on mobiliser la ressource hivernale, tout en préservant l'alimentation en eau potable et les milieux aquatiques ?**

La **question du stockage hivernal** a été largement abordée dans les ateliers. Si le stockage de l'eau en hiver pour l'utiliser pour l'irrigation estivale apparaît pour certains comme une solution pour faire face à la raréfaction de l'eau en période estivale, cette solution, loin d'être consensuelle, fait l'objet de nombreuses observations portant sur les conditions de mise en œuvre, l'articulation avec les autres mesures d'adaptation ou encore son financement :

- Certains participants estiment que la mise en place de réserves de substitution est susceptible de **retarder l'adaptation du territoire** concerné aux conséquences du changement climatique, notamment la mise en place de pratiques et filières agricoles plus économes. Ils

estiment qu'il faut se concentrer en premier lieu sur les solutions alternatives aux réserves de substitution, les réserves de substitution devant être intégrées dans un projet de territoire qui doit privilégier une agriculture vertueuse.

- Des craintes sur **les impacts de ces réserves** sont exprimées. Les attentes exprimées en la matière sont les suivantes : les prélèvements hivernaux ne doivent pas perturber la variabilité hydrologique des cours d'eau. L'impact environnemental des retenues de substitution, et la probabilité de remplissage sous l'effet du changement climatique doivent être évalués. Elles ne doivent pas être implantées ni en lit majeur ni en zones humides.
- **Le terme de stockage hivernal** (ou d'alimentation hivernale) est jugé ambigu car l'hiver renvoie à la saison, alors que le Sdage fixe des dates plus larges (du 1^{er} novembre au 31 mars, avec ajustements possibles). La fixation de dates fixes est jugée peu souple et localement inadaptée aux fluctuations de la ressource.

[Les contributions « hors champs » qui renvoient vers une autre QI](#)

Recréer un fonctionnement hydrologique plus naturel

(QI Milieu aquatique)

- **Préserver et restaurer les têtes de bassin versant et les zones humides** qu'elles hébergent, pour favoriser leur rôle de stockage /restitution.
- **Aménager/supprimer/mieux gérer les plans d'eau** les plus impactants d'un point de vue quantitatif (évaporation en période estivale).

Améliorer la connaissance

(QI Gouvernance : « Un partage d'une connaissance toujours améliorée et rendue accessible »)

- Améliorer la **connaissance des prélèvements** réalisés sur les territoires, en développant par exemple le télé-relèvement des prélèvements. Améliorer la connaissance des prélèvements (en particulier domestiques) et de leurs impacts. Mieux identifier les masses d'eau dans lesquelles sont réalisés les prélèvements. Consolider les données sur les prélèvements issues des services de l'État et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- Améliorer la connaissance des impacts sur les ressources en eau :
 - **Impact des seuils** sur les débits d'étiage dans les cours d'eau, sur la recharge des nappes, sur le maintien de zones humides aux abords du cours d'eau ;
 - **Impact du drainage** et de la disparition des zones humides sur la ressource en eau ;
 - **Impact des plans** d'eau sur les débits d'étiage (sur-évaporation).

Informier, sensibiliser et éduquer

(QI Gouvernance : « Pour une implication large des habitants, l'information, la sensibilisation, restent des enjeux d'actualité »)

- Accroître l'information, la sensibilisation et l'éducation des citoyens et des élus locaux aux questions de la **rareté de l'eau**, de **l'état de la ressource sur chaque territoire**, des **pratiques vertueuses**. Favoriser les projets exemplaires et développer les retours d'expérience sur ces projets. Renforcer la transparence des consommations d'eau des différents acteurs économiques. Sensibiliser sur l'empreinte eau, ou eau virtuelle, des productions importées ou produites sur un territoire. Simplifier et vulgariser le chapitre du Sdage dédié à la gestion quantitative.

Améliorer la cohérence des politiques

(QI Gouvernance : Concerne le paragraphe « Améliorer la cohérence avec les politiques sectorielles et l'aménagement du territoire »)

Améliorer la cohérence entre les politiques de régulation des prélèvements d'eau avec les autres politiques telles que :

- Les politiques **agricoles** : les pratiques, cultures et filières économes en eau doivent être privilégiées, ainsi que les cultures et démarches à forte valeur ajoutée ou sociétale (exemple cité : **Projets Alimentaires Territoriaux** en prévoyant des exceptions aux régulations des prélèvements pour pouvoir permettre notamment le développement du maraîchage de proximité) ;
- Les politiques de **développement économique** des territoires : l'adaptation des territoires à la ressource en eau disponible et l'anticipation des besoins et des ressources futures en eau doivent être privilégiées ;

- Les politiques **d'aménagement** des territoires : la limitation de l'imperméabilisation des sols favorisant la recharge des nappes, la préservation des zones humides, des haies - dont l'impact sur la ressource en eau doit être quantifié - doivent être privilégiées.

[Les contributions « hors champs » des QI \(qui peuvent alimenter les Assises de l'eau\)](#)

Rendre plus incitative **les redevances pour prélèvement** notamment dans les eaux superficielles et/ou les ressources les plus fragiles.

Les réserves de substitution étant **une composante de l'hydraulique agricole**, liée à l'activité économique du territoire, certains participants estiment qu'il ne devrait pas revenir aux agences de l'eau le rôle de financer ces opérations, les réserves de substitution devant être financées exclusivement par les utilisateurs de l'eau.



Milieux aquatiques

NB : les informations et avis émis ci-après reflètent les interventions des participants aux rencontres de l'eau. Elles ne reflètent en aucune manière le point de vue du secrétariat technique de bassin regroupant l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Dreal Centre et l'agence française pour la biodiversité, mais elles leur serviront de base de réflexion et de travail pour l'élaboration du nouveau Sdage. La problématique des plans d'eau a été abordée à plusieurs reprises, et il a été demandé de la mettre plus en avant dans la présentation du sujet dans les documents de présentation des QI (poster sur les QI). Le paragraphe « Que recouvre cette question ? » du document des questions importantes pourrait aussi être complété en citant les enjeux principaux liés aux plans d'eau.

Les pistes d'actions soumises à consultation

- **Empêcher toute dégradation et restaurer le fonctionnement des milieux dégradés**

Les principaux thèmes abordés ont concerné les cours d'eau, les plans d'eau, le bassin versant, la ripisylve, la continuité, la nécessité d'une approche globale et le besoin d'accompagnement des acteurs. Il a été regretté la « disparition » de la police de l'eau qui devra être compensée par une augmentation des moyens pour la surveillance...

Les cours d'eau :

Le problème de la préservation des cours d'eau, hors trame verte et bleue, des dégradations qui se poursuivent, notamment du fait de l'occupation du sol qui les entoure, a été soulevé. Cette question peut être accentuée par la cartographie en cours des cours d'eau qui est par endroit très restrictive quant aux linéaires retenus. Cette cartographie restrictive peut mettre en péril certains milieux aquatiques du fait de la réduction, voire de la disparition, de leur protection et d'une possibilité d'exploitation plus forte.

Pour l'identification des têtes de bassin, des intervenants ont recommandé de privilégier le critère « rang de Strahler » et de développer la connaissance qui manque par rapport à la définition du bon état de ces cours d'eau particuliers.

Les plans d'eau :

La question de la suppression de plans d'eau a fait l'objet d'interventions parfois contradictoires. Certains intervenants mettent l'accent sur le risque de disparition de la biodiversité, d'autres sur le bénéfice possible de reconstitution d'une zone humide, le plan d'eau étant souvent construit dans une zone ayant été antérieurement une zone humide. Pour les étangs, il y a une incompréhension dans chaque camp qui doit faire un effort de compréhension. Des participants ont rappelé que les étangs ont des effets bénéfiques évidents et d'autres latents, et les méfaits qu'on leur incombe ne sont pas aussi fondés qu'on le croit ; eux aussi sont une source de biodiversité et doivent être préservés en allégeant la réglementation qu'ils supportent. Et il faut permettre aux pisciculteurs d'améliorer leur production pour conserver les étangs. D'autres participants ont signalé une difficulté sur certains territoires en raison du seuil de la réglementation à 1000 m² pour les surfaces des plans d'eau pris en compte, ce qui est insuffisant pour assurer une maîtrise de leurs impacts cumulés négatifs.

Le bassin versant :

De nombreux acteurs pensent que la maîtrise foncière est une voie à développer pour la mise en œuvre des actions de restauration et de préservation. Cette voie est particulièrement utile pour la préservation des zones humides mais il faut résoudre le problème de la gestion dans la durée. Il faudrait prévoir la création d'un fond pour l'acquisition des zones humides.

La question de la préservation/restauration du bocage et plus généralement des haies a fait l'objet de beaucoup d'échanges. Il y a un consensus sur l'intérêt de traiter cette question à l'échelle des bassins versants. Une réflexion pour consolider le contenu du Sdage sur ce sujet, voire instaurer une protection des haies, est demandée. Il faudrait envisager des mesures compensatoires pour les prairies et les haies qui sont retournées ou supprimées.

Le bocage a été mis en avant notamment pour son action bénéfique sur l'érosion des sols. Mais des participants ont évoqué des difficultés pour mettre en place de bonnes haies avec un bon intérêt écologique, et pour trouver le bon modèle économique pour leur maintien ou leur récréation.

Enfin, des intervenants ont souligné la nécessité de prendre en compte le drainage agricole dans les réflexions.

La ripisylve et sylviculture :

Le rôle d'une bonne ripisylve ou de son bon entretien ont été mis en avant. Il a été signalé des difficultés nouvelles avec l'interdiction de brûlage, notamment des difficultés financières pour les maîtres d'ouvrage mais aussi environnementales (présence d'un broyeur en zone sensible au tassement). Des participants ont recommandé la mise en place d'incitation à la replantation après une coupe.

Vu qu'il y a un impact très différent sur le cours d'eau suivant le type de sylviculture, il a été demandé la présence d'un représentant de la filière sylvicole à la commission planification, et il a été suggéré d'envoyer des émissaires « eau » dans les instances forestières. En effet, des représentants de cette filière se demandent comment ils doivent interpréter l'absence des agences de l'eau lors des négociations sur les aides de la politique agricole commune ou les plans forestiers.

Il a été recommandé d'améliorer la cohérence entre la DCE* et le nouveau Plan Forêts de l'État.

Enfin, des participants ont souligné le développement des « coupes à blanc » de ripisylves pour la filière bois-énergie !

La continuité :

Les débats ont porté sur la réglementation et son application en particulier sur les listes 1 et 2. Des intervenants se sont inquiétés de l'orientation du 11^e programme qui cible les ouvrages sur des cours d'eau classés en liste 2 mais néglige ceux en liste 1, qui comprennent pourtant des réservoirs biologiques dont la préservation et le rôle de réserve pour l'ensemencement peuvent être annulés par la présence d'ouvrages transversaux. Ils se sont aussi demandés ce qu'il advenait des ouvrages sur les autres cours d'eau, ni en liste 2 ni en liste 1.

Il a aussi été demandé de renforcer l'adéquation entre les linéaires de cours d'eau en liste 2 et les masses d'eau altérées au titre de la continuité écologique. Les participants ont exprimé une incompréhension du fait que des masses d'eau aient de grands linéaires, voire leur intégralité, classés en liste 2 alors qu'elles sont évaluées en bonne qualité pour la continuité écologique, et que d'autres qui sont dégradées avec de nombreux ouvrages ne soient pas couvertes par des outils réglementaires. Il y a un besoin de communication.

Des avis divergents se sont exprimés sur les questions de la continuité, et des impacts ou bénéfiques des plans d'eau créés à l'amont des seuils. Il y a eu consensus sur la nécessité de travailler avec discernement sur les différents obstacles à l'intérieur d'un même bassin versant. Il a même été demandé l'introduction d'un article précisant qu'il ne faut pas privilégier la restauration écologique, et que l'accompagnement des propriétaires lors de la suppression des ouvrages se poursuive. L'abandon du taux d'étagement comme critère a été demandé.

Le problème de l'impact sur la température des plans d'eau à l'amont des ouvrages a été souligné.

Il faut aussi davantage mettre en valeur la capacité d'auto-épuration des rivières qui est lié à un écoulement libre.

L'approche globale :

La prise en compte des différentes échelles de travail pour la réussite des politiques de l'eau a été plusieurs fois affirmée. Il convient d'agir aux bonnes échelles et avec les bons niveaux de documents (« Le Sdage est un outil limité »).

Il est nécessaire :

- De ne pas travailler en 'silo' entre l'eau, la biodiversité, l'aménagement de l'espace... ;
- De mieux préciser ce qui, dans le Sdage, est de l'ordre de la biodiversité ;
- De soutenir des filières permettant une gestion respectueuse de l'environnement (exemple : soutenir l'introduction de nourriture saine dans les cantines scolaires).

Il faut réaffirmer le principe de gestion des milieux aquatiques par bassin versant (cohérence et opérationnel) face à la mise en œuvre de la GEMAPI*, qui ne s'appuie pas sur la même étendue territoriale (territoire de compétence d'une collectivité ce qui ne correspond pas forcément à un bassin versant mais peut s'étendre sur différents bassins versants).

Des intervenants ont demandé de manière répétée de bien introduire la problématique de la préservation des milieux aquatiques (grand cycle de l'eau) et celui du petit cycle dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, aussi bien en milieu rural qu'urbain.

L'accompagnement des acteurs :

Plusieurs intervenants ont mis en avant la nécessité d'accompagner les petites structures qui ont des moyens limités et ont parfois du mal à mettre en place et suivre les bons indicateurs. Il a été demandé le financement des gardes-rivières qui informent et guident les propriétaires dans l'entretien.

De façon plus globale, certains participants se sont inquiétés du temps nécessaire pour l'accompagnement des acteurs et de leur décision, et du risque de tergiverser encore au regard de « l'échec des politiques actuelles ». D'autres souhaitent donner la priorité aux actions et contrats locaux qui permettent un bon équilibre entre règles à suivre et actions volontaires par rapport au contexte local.

- **Zones humides : des milieux à sauvegarder, à restaurer et à gérer**

Sur les zones humides, les interventions allaient globalement dans le sens du Sdage : rôle central des documents d'urbanisme et intérêt d'une réglementation stricte voire de son renforcement par une meilleure protection au sein des trames vertes et bleues dans les PLU, effort de sensibilisation à poursuivre.

Les inventaires des zones humides sont encore à faire dans beaucoup de territoires, et il faudrait aussi recenser les petites zones humides inférieures à 1000 m². Il faudrait aussi étendre la notion de zones humides aux canaux, biefs... en s'appuyant sur la convention de Ramsar pour définir une zone humide.

Il a été signalé que, comme pour les plans d'eau, la réglementation n'était pas suffisante pour traiter de l'impact cumulé des destructions de petites zones humides. Des participants ont regretté que parfois « on va trop vite à compenser » sans étudier d'autres solutions.

Il a même été suggéré de mettre en place un dispositif permettant une réelle sanctuarisation de zones compensées.

Certains ont souhaité un meilleur accompagnement de l'État pour permettre aux agriculteurs de mettre en place les bonnes solutions au regard d'un coût souvent élevé et non compensé ; d'autres une meilleure implication des élus dans les actions locales en faveur des zones humides.

En lien avec des modifications de pratiques culturelles dans le bassin versant, il faut restaurer l'hydrologie et la morphologie des zones humides et des cours d'eau pour restaurer leur capacité d'auto-épuration, et renforcer les interdictions de drainage des zones humides.

Enfin, il est demandé de renforcer la loi pour éviter les dérives qui permettent une utilisation des zones humides en contournant les lois existantes, et certains se sont interrogés sur la possibilité de recréer des zones humides à la place de friches industrielles.

- **Mieux prendre en compte la préservation de la biodiversité en protégeant les milieux et les espèces remarquables de notre bassin**

Il a été signalé la difficulté de mettre en avant une approche globale en ce qui concerne la qualité des eaux et des milieux, qui peut être plus large que le bon état des eaux DCE*, et par la même une difficulté de financement d'actions qui ne sont pas strictement nécessaires aux évolutions des indicateurs DCE. Pour cela il a été demandé de compléter les indicateurs d'état des eaux avec des indicateurs biodiversité tels que les odonates, la flore, les espèces protégées... il faut préciser si on veut préserver la biodiversité globale ou une biodiversité spécifique, inféodée à un écosystème par exemple.

Il a été demandé de limiter l'introduction des espèces envahissantes, de cartographier les espèces invasives, et de classer le silure dans les espèces invasives.

La question de la biodiversité recherchée a aussi été soulevée : recherche-t-on une diversité « toute espèce » ou les espèces attendues dans le milieu étudié ?

- **Poursuivre l'amélioration de la connaissance, la communication et la prise de conscience du fonctionnement et des services rendus par les milieux aquatiques**

La sensibilisation du grand public est présentée comme une action très importante et qui nécessite d'inventer de nouvelles formes de sensibilisation.

- Il a été cité l'exemple des spots pub dans les salles de cinéma de Strasbourg en octobre 2018 au moment du colloque national « micropolluants & innovation dans les eaux urbaines » ;
- Mettre en avant un récit positif par exemple autour des actions de préventions, des coûts évités, les services rendus par l'environnement ;
- Travailler sur le volet sociologique de l'acceptation des modifications de paysage induit par la renaturation des cours d'eau ;

- Nécessité d'une bonne communication autour des travaux de renaturation sinon il y aura un fort rejet après les premières inondations qui seront « rapidement » attribuées aux travaux ;
- S'appuyer sur des exemples concrets et locaux, plutôt que sur des approches globales ;
- Associer le public à la restauration des cours d'eau au travers de chantiers ;
- Poursuivre la formation du public sur la nécessité de prendre en compte la continuité écologique ;
- Développer des actions auprès des exploitants forestiers ;
- Sensibiliser les élus à la richesse de leur patrimoine en milieux humides et à leur utilité pour l'adaptation au changement climatique ;
- Donner l'accès à l'eau pour les populations qui apprécient les rivières vivantes ;
- Améliorer la connaissance de l'impact de la sylviculture sur les milieux aquatiques.

Il est recommandé pour le suivi des zones humides de développer l'utilisation de la malle Ligéro financée par l'agence de l'eau.

Il a été signalé un manque de connaissance et d'analyse sur des retours d'expériences d'actions qui marchent, ou sur des dispositifs comme les servitudes liées aux zones humides. Si la sensibilisation dans le milieu scolaire reste un enjeu important, une inquiétude a été exprimée sur la nouvelle réglementation à l'éducation nationale qui recherche une meilleure maîtrise des intervenants et qui conduit à des contraintes administratives.

Le thème des plans d'eau qui a suscité plusieurs interventions traduit un besoin de développer la connaissance et la communication pour mieux faire comprendre les apports positifs ou négatifs des plans d'eau, des mares ou des barrages.

De façon générale, il a été exprimé la nécessité d'une meilleure vulgarisation et transmission des connaissances sur la biodiversité et le fonctionnement des milieux aquatiques pour sensibiliser les acteurs. En effet, il y a une accumulation de la connaissance mais il faut maintenant convaincre les riverains.

[Les nouvelles pistes d'actions issues de la consultation](#)

Le thème de l'artificialisation des territoires, et pas seulement l'artificialisation des berges des cours d'eau, comme impactant fortement sur les milieux aquatiques a été abordé à plusieurs reprises. Par exemple, la maîtrise de l'artificialisation des sols est une action importante pour la préservation des milieux aquatiques. Il faudrait obliger en CDAC* que les projets prévoient la perméabilité des parkings.

Il a aussi été évoqué la nécessité de trouver un équilibre entre les usages humains et l'environnement en soutenant par exemple une agriculture respectueuse de l'environnement telle que l'agriculture de conservation. Il faut valoriser les filières promouvant de bonnes pratiques agricoles. Et avoir une politique plus contraignante sur les zones de non traitement.

Il faudrait ré-équilibrer la solidarité entre l'aval et l'amont en reconnaissant les services rendus par l'amont. En effet, les usagers de l'aval bénéficient de l'écrêtement des crues sur les terrains de l'amont, bénéficient d'une eau de meilleure qualité du fait des faibles pressions sur le milieu exercées par les usagers de l'amont.

Concernant le changement climatique, il faut définir quand il arrêter de se battre pour maintenir une espèce vouée à disparaître du fait de l'évolution du climat.

Il a été recommandé d'agir en priorité sur les masses d'eau proches du bon état.

Il est demandé de renforcer le cadre de protection et opposable du Sdage.

Il faut privilégier les solutions de restauration basées sur la nature telles que les infrastructures vertes en milieux urbains.

[Les contributions « hors champs » des QI \(qui peuvent alimenter les Assises de l'eau\)](#)

Inquiétude sur la révision et les acquis de la Directive cadre sur l'eau (DCE).*

Rôle de l'agriculture et des forêts pour le stockage du Carbone (changement climatique).

Risque de détricotage des syndicats de bassin (en lien avec la GEMA) - Le lien GEMA/bassin versant est à refonder.*

La question de la valorisation économique des services rendus a conduit à s'interroger d'une part sur la manière de mieux valoriser les apports économiques liés à l'environnement pour les prendre en compte dans les analyses, et d'autre part sur la nécessité de « tout ramener » à l'écologie, et s'il ne faudrait pas travailler sur des démarches permettant d'intégrer des avantages non économiques (environnement plus sain...) dans les réflexions économiques mais sans les monétariser !

Il a été demandé de restaurer les débits naturels en réduisant les prélèvements et les impacts des moulins, tout en faisant remarquer que l'impact des prélèvements pour la production d'électricité d'origine nucléaire est bien supérieure l'impact de l'hydroélectricité.

Il faut augmenter la ressource en eau pour avoir une eau en quantité importante et régulière ce qui favorise le milieu aquatique.

Un membre du CESER*, totalement étranger aux sujets des milieux aquatiques a souligné que les questions étaient trop complexes pour les non-initiés, qu'il faudrait prévoir de former les personnes car il a eu des retours des personnes qui ont cherché à répondre mais qui n'ont pas compris les questions et ont répondu au hasard !

Le problème des aides de la Politique Agricole Commune qui s'opposent à la préservation de l'environnement a été soulevé, notamment avec les informations sur les négociations européennes qui s'orienteraient vers une réduction de la conditionnalité. Ceci serait lié au Brexit dont la réduction budgétaire porterait essentiellement sur les mesures agro-environnementales et climatiques.

Il faut développer le traitement des petits effluents hors têtes de bassin versant. Il faut aussi renforcer les contrôles sur la qualité des rejets industriels.

Le siphonage de 800 millions d'euros aux agences de l'eau n'est-il pas le premier impact sur les milieux aquatiques et que va faire l'agence de l'eau pour lutter contre ?

Il faut augmenter les moyens de l'agence française pour la biodiversité.

Il faut assurer une représentation de l'agence de l'eau au sein de l'agence française pour la biodiversité pour favoriser une hiérarchisation des financements et actions vers les milieux aquatiques.



Gouvernance

Interrogation sur la prise en compte de la consultation dans l'évolution du document. Sentiment que le Sdage a peu évolué.

Les pistes d'actions soumises à consultation

- **Sage : comment mieux articuler la planification et l'action ?**

Renforcer les schémas d'aménagement et de gestion des eaux

Passer d'un Sdage s'imposant aux Sage, à des Sage alimentant le Sdage.

Il faut une bonne qualité rédactionnelle du Sage.

L'identification de Sage nécessaire incite à abandonner les autres Sage.

Renforcer le rôle des commissions locales de l'eau

Pérenniser les ressources financières.

La taille critique des structures porteuses est supérieure à la taille des Sage.

Il faut inciter les préfets à saisir les commissions locales de l'eau sur les projets les plus intéressants au-delà des obligations réglementaires et à les informer de la décision prise (déclaration, autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement...). Il faut aussi inciter à la présentation de ces dossiers en séance plénière des commissions locales de l'eau.

La participation des élus est insuffisante, alors que c'est eux qui le plus souvent sont décideurs pour les actions à mener.

Sage et contrats territoriaux

Les contrats territoriaux peuvent être mis en place sur les territoires sans Sage, mais dans ce cas il est parfois difficile d'amener toutes les parties prenantes à participer. Certains peuvent opter pour la politique de la chaise vide.

Par contre, les contrats territoriaux sont nécessaires pour que les objectifs du Sage (planification) se traduisent en actions opérationnelles. Sur les territoires sans contrats, se pose alors la question : comment les imposer ?

L'agence de l'eau n'est pas le seul financeur. Les régions, les départements le sont aussi. Il faut mutualiser les outils contractuels, au moins pour les grands financeurs.

Il est difficile de mobiliser sur une vaste échelle pour les pollutions diffuses. Pour le bocage et les pollutions diffuses, qui est compétent ? Le Sdage peut-il dire quelque chose ?

Changement Climatique

Le changement climatique renforce la nécessité d'une bonne gouvernance. Le rôle de la commission locale de l'eau comme lieu pertinent de concertation en lien avec le changement climatique est affirmé. Mais est-ce le seul ?

Il existe des solutions identifiées, mais elles ne sont pas suffisamment prises en compte et il y a des freins : Sdage, strates et lourdeurs administratives... Si elles ne sont pas inscrites dans le Sdage, il faut attendre 6 ans !

Une démarche est proposée. Quelle stratégie sur le territoire pour son développement ? Démarche prospective intégrant l'eau, l'énergie, l'alimentation, la nature. Que veut-on demain ? Accord sur la ressource qui pose un problème de facteur limitant. Vérifier qui sera impacté par la stratégie. Compenser.

Continuité écologique

Pour les cours d'eau classés en liste 2 pour le rétablissement de la continuité écologique, comment faire pour que les Sage appliquent le Sdage ?

- **Des maîtres d'ouvrage pour conduire des programmes d'action territoriaux**

Gestion par bassin versant établissement public de coopération intercommunale (EPCI)*

La réorganisation des collectivités territoriales et l'attribution de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI*) aux EPCI :

- Ont permis la mise en place d'une réelle compétence dans ce domaine ;
- Ont permis de constituer une force de frappe plus importante ;
- Mais concourent à l'éloignement des centres de décision du terrain ;
- Ils constituent à la fois :

- Un risque pour la gestion de l'eau par bassin versant, qui doit être préservée via les Epage*, EPTB* et syndicats mixtes de bassin versant ;
- Une opportunité pour le rapprochement des politiques de l'eau et de l'urbanisme.

- **Améliorer la cohérence avec les politiques sectorielles et l'aménagement du territoire**

De manière générale, il faut inscrire l'eau dans les politiques publiques, plutôt que l'inverse ce qui est encore le cas aujourd'hui. Ce qui pose la question de savoir comment les structures en charge de politiques différentes se parlent ?

Eau et urbanisme

Il faut adapter l'urbanisme au cours d'eau et non l'inverse.

Concernant les documents d'urbanisme, notamment le schéma de cohérence territoriale (SCOT*) et le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi*) :

- Il faut que les communes participent pour l'aspect eau ;
- Il faut y traiter l'eau en tant que tel, actuellement trop diffus. SCOT et PLUi : article traitant de tous les aspects assainissement, AEP*...

Des élus connaissent des enjeux de l'eau. Sinon ils doivent acquérir de la connaissance pour prendre les bonnes décisions. Dans les états des lieux préparatoires aux documents d'urbanisme, il y a des choses sur le bocage ou les zones humides, mais la prise en compte n'est pas toujours au rendez-vous. Il est difficile de faire entendre le message que l'eau et l'environnement ont plus d'importance.

Pour une meilleure prise en compte de l'eau et des milieux aquatiques il est proposé d'identifier comme parties prenantes l'agence française pour la biodiversité et les commissions locales de l'eau.

Sdage et document d'urbanisme : à force de ne pas vouloir bloquer, on n'avance pas sur la protection de milieux aquatiques !

Changement Climatique et ouvrages en cours d'eau

Un débat s'est déroulé sur la cohérence entre politique publique, précisément entre la politique de l'eau (rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau...) et la politique énergétique (hydroélectricité...). Deux positions antagonistes se sont cristallisées :

- Défense des ouvrages transversaux, notamment dans un contexte de changement climatique (il faut agir pour l'atténuation, pas uniquement pour l'adaptation) : maintien de l'eau dans le cours d'eau en étiage, préservation des zones humides en amont des barrages, contribution des ouvrages hydroélectriques à l'atténuation du changement climatique... ;
- Nécessité de rétablir la continuité des rivières. Dans les Sage et le Sdage il n'y a pas de position systématique. Les études, le choix des propriétaires ou l'existence d'un usage, conditionnent la solution retenue dans le cadre de la recherche d'un compromis par la CLE*. C'est donc une approche au cas par cas, certains ouvrages pouvant être conservés et équipés, d'autres devant être arasés.

Transversalité

Favoriser le travail dans la transversalité : santé, urbanisme aménagement du territoire, déchet (par exemple plastique dans la mer).

- **Une nécessaire articulation avec les directives inondation et stratégie pour le milieu marin**

Concernant le littoral, il n'est pas évident de faire travailler ensemble des acteurs de la terre et de la mer, qui ne se connaissent pas. Comment les faire se parler ? Des pistes sont évoquées, à faire émerger. :

- Commission spécifique ;
- Outil de mutualisation.

Les Sage doivent s'intéresser à la mer.

- **Un partage d'une connaissance toujours améliorée et rendue accessible**

L'acquisition de données, leur mise à disposition, leur accessibilité et leur vulgarisation sont jugées comme essentielles.

L'acquisition de connaissance, la mobilisation de données existantes constituent le socle de l'action. Il est impératif de combler les lacunes sur les bases scientifiques et techniques

L'importance de l'acquisition de données est contradictoire avec la baisse des budgets pour les réseaux départementaux.

Mise à disposition et valorisation : les données sont souvent éparpillées, peu accessibles, pas à la bonne échelle... Mettre en place des observatoires des milieux, des usages, des activités...

Pour des milieux particuliers (marais, estuaires) : quelles références et quels indicateurs pour évaluer l'état ?

- **Pour une implication large des habitants, l'information, la sensibilisation restent des enjeux d'actualité**

Formation, information et sensibilisation

Pourquoi ?

- Difficulté persistante à atteindre le grand public. Amener chacun à être en capacité à participer au débat et à la décision.
- Comment arriver à toucher le public. Les enjeux, les textes (loi sur l'eau...), l'organisation (comité de bassin...) sont mal connus : comment associer chacun au processus ? Comment inciter à la participation de tous ?
- Formation des élus : ils sont beaucoup sollicités et manquent de disponibilités. Ils sont concernés par de nombreux domaines de compétence et perdus devant un domaine très spécialisé. Mais leur formation est nécessaire du fait du faible appui de l'État aux petites collectivités. La réorganisation des collectivités et de leurs compétences, en consolidant les structures plus importantes, pouvant se doter de services techniques adaptés, peut résoudre cette difficulté, mais pas nécessairement sur tous les territoires.
- Les bons exemples ne se diffusent pas, ne sont pas connus.
- Les contribuables et redevables ont du mal à savoir ce qui se fait sur leur territoire.

Qui ?

- Le grand public, les habitants :
 - Renforcer l'éducation à l'environnement auprès des plus jeunes (écoles...). Il faut pérenniser l'action des associations qui œuvrent pour l'éducation à l'environnement. La reconnaître comme mission de service public ;
- Les services d'urbanisme ;
- Les notaires ;
- Les commissaires enquêteurs ;
- Les usagers, dont les organisations professionnelles (particuliers, industriels, agriculteurs...) ;
- Les membres des commissions locales de l'eau ;
- Les élus ;

Sur quoi ?

- La gouvernance de l'eau qui est complexe (notamment articulation national – local). Expression du besoin d'une vision globale du domaine de l'eau (cartographie des compétences...) ;
- L'état des connaissances, les données, les enjeux, la loi... ;
- Communiquer sur ce qui se fait, sur les résultats obtenus, diffusion des bons exemples.

Comment ?

- Une communication de notre temps tout en évitant le tout numérique qui peut être source d'exclusion ;
- Vulgariser (vocabulaire, outils...) sans trop simplifier ;
- Favoriser les lieux d'échanges et d'écoute, par exemple :
 - Réunion délocalisées ouvertes ;
 - Mise en place de comité des usagers.
- Présenter les Sage devant les conseils municipaux (notamment après élections).

- **Hiérarchiser nos priorités d'action pour optimiser les moyens humains et financiers mobilisés**

Cet aspect n'a pas été évoqué par les participants lors des deux journées.

Les nouvelles pistes d'actions issues de la consultation

Placer le curseur information / réglementation au bon endroit (il faut aussi de la réglementation) moins de conditionnel dans le Sdage.

Accompagner les collectivités face aux lobbies (protection bocage par exemple...).

Agir en amont sur les fabricants. Privilégier le préventif au curatif.

Les contributions « hors champs » qui renvoient vers une autre QI

Ne pas oublier les cours d'eau urbains, des choses peuvent être faites.

Changement climatique : s'adapter à la ressource en eau et non l'inverse sur lequel on reste souvent bloqué.

Les contributions « hors champs » des QI (qui peuvent alimenter les Assises de l'eau)

Propriété et droit de l'eau

Bien distinguer la propriété du fond des cours d'eau, les droits d'usages et la garantie d'accès à l'eau potable.

Retrait de l'État

Au fil des ans, la réorganisation de l'État et son recentrage sur ces missions prioritaires amène aux constats suivants :

- La disparition de l'ingénierie publique a conduit à une perte d'une vision globale au service des collectivités (notamment les petites), remplacé par des interventions de bureaux d'études au coup par coup. Ceci a aussi eu pour conséquence l'éloignement de l'État du terrain. On voit ainsi disparaître tous les outils d'aide à la décision publique.
- Il faut faire appliquer la loi, contrôler et verbaliser en cas d'infraction. Mais dans l'exercice de la police, les contrôles sont insuffisants du fait d'un manque de moyens humains.
- Faible appui de l'État aux petites collectivités. Pas d'accompagnement régalien ou trop tardivement (AFB, Police de l'eau...).
- Ces problèmes sont accentués par « turn over » trop important au sein des services de l'État.
- Quel avenir pour les ASTER* ? Pour les SATESE*.
- Ces retraits ne sont pas compensés. Notamment sur le domaine public, les collectivités ne prennent pas le relais de l'État (gestion des milieux et des inondations).

Composition du comité de bassin

Les consommateurs s'estiment sous-représentés.

Composition des commissions locales de l'eau (CLE)

La composition des commissions locales de l'eau fait l'objet de nombreuses récriminations ou propositions (surreprésentation des agriculteurs et des irrigants, absence des propriétaires de moulins ou des propriétaires riverains, insuffisance de la représentation des consommateurs, intégrer des EPCI*).

Sur la représentation agricole, d'autres estiment que la composition est paritaire et qu'une commission locale de l'eau qui réussit travaille par consensus, parvient à se prononcer à l'unanimité.

Les élus s'essouffent au sein des commissions locales de l'eau avec les discussions entre État et usagers alors que l'implication des élus doit être plus forte. C'est eux qui décident in fine des actions.

Comment redynamiser les CLE ?

Complexité de l'organisation du domaine de l'eau

L'organisation dans le domaine de l'eau est complexe et peu lisible. De nombreux intervenants et documents (Sdage, programme de mesures, Sage, plan d'actions opérationnel territorialisé). Les collectivités se retrouvent prises entre le marteau de l'État et l'enclume des citoyens. Comment assurer la cohérence entre de nombreux intervenants ? Qui porte le message ? Qui pilote ? Où trouver l'info ? Besoin de simplifier, d'un point d'accès unique. La politique de l'eau est une co-construction (agences de l'eau, régions, départements...). Visions divergentes sur le rôle de pilote de la CLE.

D'où un rapport au temps difficile :

- Entretien de rivière : les obligations croisées entre riverains, commune (et EPCI*) et État ralentissent l'action.
- Multiplicité des lieux de décisions, des instances très consommatrices de temps.

- Le temps de l'action trop long. 10 ans pour faire aboutir un projet. On devrait pouvoir régler cela plus rapidement.

Et des incohérences possibles :

- Bassin / région : des politiques qui peuvent se contrarier (Nouvelle-Aquitaine par exemple).

Et aussi...

Rappels de grands principes : l'eau doit payer l'eau, principe du pollueur payeur.

Gouvernance : besoin de stabilité et de continuité.

Il faut bonne qualité rédactionnelle des textes à appliquer (arrêté sécheresse).

Glossaire

AAC : Aire d'alimentation de captage

AEP : Alimentation en eau potable

ASTER : cellule d'assistance et suivi technique à l'entretien des rivières

CDAC : Commission départementale d'aménagement commercial

CESER : Conseil économique, social et environnemental régional

EPAGE : Établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux

EPTB : Établissement public territorial de bassin

CIVAM : Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

CLE : Commission locale de l'eau

DCE : Directive cadre sur l'eau

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

GAB : Groupement des agriculteurs biologiques

GEMA : Gestion des milieux aquatiques

GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

MIA : Milieux aquatiques

OUGC : Organisme unique de gestion collective

PAC : Politique agricole commune

PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal

PPC : Périmètre de protection des captages

QI : Questions importantes

SATESE : Syndicat d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

STEP : Station d'épuration des eaux usées

ZSCE : Zone soumise à contrainte environnementale